

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [natacha caijeo](#)

<https://www.cadre21.org/membres/3d4a9bb6e4a922fd7881104c>

Date d'obtention : 2024-09-26 15:35:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'un protocole a été mis en place et un guide existe pour nous permettre d'intervenir avec plusieurs acteurs dans un langage commun selon des étapes et des questionnaires bien précis. Cela permet d'intervenir selon les bonnes pratiques et avec efficacité.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mettre en place les bonnes actions selon les bons procédés avec les bonnes personnes à impliquer.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Différencier les étapes et qui est responsable de la Production-distribution-redistributions ainsi que l'étendue de l'évènement

Prioriser l'ordre des interventions et qui sont les acteurs à intervenir en premiers lieux.

Informar les élèves sur la façon dont nous mettrons les trousse Sexto en place et qui seront les acteurs impliqués au dossier.